

Circulaire d'information

INFCIRC/944

29 octobre 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 6 août 2020 reçue de la mission permanente de la République d'Azerbaïdjan

1. Le Secrétariat a reçu du Représentant résident de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Agence une communication datée du 6 août 2020.
2. À la demande du Représentant résident, le texte de cette communication est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

REPRÉSENTANT PERMANENT

N° 0332 /16 /20
6 août 2020

S. E. M. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

Monsieur le Directeur général,

Comme suite aux communications précédentes de la mission permanente de la République d'Azerbaïdjan auprès des organisations internationales à Vienne et en réponse à la dernière note de la mission permanente de la République d'Arménie, je tiens à exprimer mon profond regret face aux tentatives répétées de cette dernière de distordre les éclaircissements précis fournis par l'Azerbaïdjan dans la note verbale n° 0302/16/20 du 23 juillet 2020. Espérant convaincre l'Arménie que les forces armées de la République d'Azerbaïdjan n'ont nullement l'intention de prendre pour cible des biens civils ou des infrastructures civiles en Arménie, je tiens à rappeler les deux paragraphes ci-après, extraits de la note susmentionnée que le Secrétariat de l'AIEA avait distribuée à tous les États Membres :

« Les observations du Ministère de la défense azerbaïdjanais doivent être considérées dans le contexte de l'attaque armée menée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan le 12 juillet 2020 et de la prise pour cible délibérée de populations et de biens civils dans les districts frontaliers de l'Azerbaïdjan par les forces armées arméniennes, qui ont notamment procédé inconsidérément à des tirs d'artillerie, endommageant gravement des infrastructures civiles, y compris des immeubles résidentiels, et tuant et blessant des civils. D'après les médias, l'Arménie considère le barrage de Mingatchevir, en Azerbaïdjan, comme une cible militaire.

Le Bureau du Président de la République d'Azerbaïdjan a expliqué officiellement que l'Azerbaïdjan n'a jamais planifié d'attaques contre des biens civils. Les forces armées azerbaïdjanaises ne prennent jamais pour cible des civils ou des infrastructures civiles et ne font usage de la force contre l'armée arménienne qu'en réponse à une attaque militaire menée par celle-ci, exerçant en cela le droit de légitime défense énoncé à l'article 51 de la Charte des Nations Unies. »

Quant aux commentaires du fonctionnaire du Ministère de la défense de la République d'Azerbaïdjan répondant à la question d'un journaliste de Trend, je tiens à souligner qu'ils ne reflètent pas la position officielle de l'Azerbaïdjan, rendue publique par la Présidence de l'Azerbaïdjan. Je considère donc que l'incident est clos et qu'il ne sert à rien de répondre aux allégations absurdes de la mission permanente de l'Arménie concernant une attaque militaire récente, le 12 juillet, ni à sa prétention d'enseigner à la communauté internationale les buts des accords internationaux sur la sécurité nucléaire.

En revanche, j'aimerais appeler de nouveau votre attention sur la question fondamentale concernant la centrale nucléaire de Metsamor, en Arménie. L'Azerbaïdjan a constamment exprimé à divers niveaux ses vives préoccupations face aux risques que le maintien en activité de cette centrale faisait peser sur la région depuis des années. Ces préoccupations tiennent principalement au manque de transparence et au fait que l'Arménie n'a pas fourni d'informations sur la sécurité et la sûreté de cette centrale, notamment sur la procédure d'évaluation de l'impact environnemental des travaux de construction et d'amélioration de la sécurité qui y ont été effectués, qui pourraient bien avoir une incidence considérable au delà de ses frontières. Rien ne permet d'affirmer avec certitude que les normes de sûreté aient été respectées globalement de manière vérifiable, et l'Arménie n'a pas voulu permettre à l'Agence de rendre publiques les informations disponibles sur les évaluations de la sûreté de Metsamor. Selon les informations dont nous disposons, la centrale nucléaire arménienne n'a jamais fait l'objet d'un examen

périodique de la sûreté pleinement conforme aux normes de l'AIEA. Ayant à plusieurs reprises fait part de ces préoccupations à l'AIEA, nous espérons qu'elle procédera à ces évaluations et en communiquera les résultats, au moins aux États voisins, pour autant que l'Arménie formule une invitation en ce sens.

Je tiens à souligner que la centrale nucléaire de Metsamor est l'une des centrales nucléaires les plus anciennes, sans structure de confinement en cas de situation d'urgence, construite par l'Union soviétique dans les années 1970 dans une zone de forte activité sismique. Cette vieille construction à la technologie obsolète se trouve à un emplacement dangereux, à quelque 75 km de l'épicentre du séisme dévastateur de Spitak, qui, en 1988, a causé la mort de dizaines de milliers de personnes et fait un demi-million de sans-abris. Selon la Commission d'État de l'URSS chargée à l'époque d'enquêter sur l'incidence de cette catastrophe naturelle et de faire face à ses conséquences, les principales conclusions des sismologues, notamment d'experts arméniens, sur le séisme dévastateur de Spitak, sont la confiance excessive en une faible activité sismique, la méconnaissance du fait que des travaux de construction au bord des plaques tectoniques du nord de l'Arménie auraient dû être effectués avec une extrême prudence et garantir une plus forte résistance aux situations d'urgence, le non-respect des normes de construction parasismique, la faible qualité et l'insuffisance des matériaux de construction et les lacunes des services d'urgence et d'intervention médicale. Ces conclusions tirées par des sismologues professionnels au début des années 1990 méritent d'être examinées sérieusement par la communauté internationale, car tout séisme grave aux environs de Metsamor endommagerait gravement la structure de la centrale nucléaire et mettrait en danger les vies de millions de personnes dans toute la région.

L'Azerbaïdjan, soucieux d'aider l'Agence à renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires des installations nucléaires civiles, demande à l'Arménie de répondre avec l'AIEA aux préoccupations de ses voisins concernant la transparence, la sûreté et la sécurité de la centrale nucléaire de Metsamor. En tant que membre et vice-président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, j'encourage vivement l'Agence et ses États Membres à persuader l'Arménie de procéder aux tests de résistance pertinents sur la base des évaluations exhaustives et transparentes des risques et de la sécurité effectués par l'AIEA.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération et je tiens à vous assurer que l'Azerbaïdjan envisage la question de manière constructive. Je saurais gré au Secrétariat de l'AIEA de bien vouloir distribuer cette lettre à tous les États Membres de l'Agence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[signé]

Galib Israfilov